

10 mars 2008

Rapports de majorité et de minorité de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 22 janvier 2007 de M. Yves de Matteis, M^{mes} Anne Moratti Jung, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, Fatiha Eberlé, MM. Sébastien Bertrand et Guy Jousson, renvoyée en commission le 23 avril 2007, intitulée: «Pour un éveil aux langues étrangères dès la petite enfance».

A. Rapport de majorité de M^{me} Sophie de Weck Haddad.

La motion M-663 a été renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse lors de la séance du Conseil municipal du 23 avril 2007. La commission s'est réunie les 28 juin, 1^{er} et 22 novembre, ainsi que le 6 décembre 2007, sous la présidence de M. Simon Brandt. Les notes de séance ont été prises par M^{mes} Jacqueline Meyer et Julie de Dardel, que la commission remercie pour la qualité de leur travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- le fait que les jeunes enfants sont particulièrement à même d'assimiler les langues étrangères s'ils y sont exposés, cela sans grand effort;
- le fait que l'enseignement des langues, différé plus tard dans le parcours scolaire, est moins favorable à l'apprentissage;
- le fait qu'habiter la Suisse – pays multilingue – et, a fortiori, Genève, ville internationale, rend nécessaire, ou en tout cas utile, de maîtriser le mieux possible une autre langue nationale et une langue étrangère;
- la volonté du Conseil administratif de considérer le domaine de la petite enfance comme une priorité, avec à l'esprit le but ultime d'assurer le droit pour chaque enfant de pouvoir bénéficier d'une place en crèche,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de charger le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement:

- d'examiner, dans le cadre du domaine de la petite enfance, dans quelle mesure il serait possible de mettre sur pied un projet pilote – à l'instar du projet intergénérationnel des Grottes – crèche ou jardin d'enfants, avec pour objectif l'éveil aux langues étrangères des jeunes enfants en suivant le principe

d’immersion linguistique, ce en utilisant, dans le cadre de ce projet, les collaborateurs et collaboratrices déjà intéressés à tenter l’expérience, ce sans créer de nouveau poste;

- de prendre contact avec le Département de l’instruction publique afin de savoir quel type de coordination et de suivi pourrait être assuré, à l’école, par exemple, pour les enfants qui auraient fréquenté ce type de crèche;
- de contacter d’autres structures dans le canton ou ailleurs, afin de voir ce qui existe déjà dans la perspective d’établir des ponts ou des collaborations.

Séance du 28 juin 2007

Audition de M. Yves de Matteis, motionnaire et membre de la commission sociale et de la jeunesse

M. de Matteis explique que l’idée de cette motion est basée sur le constat suivant que font de nombreux linguistes: à la fin de leur scolarité, les élèves ont généralement un mauvais niveau de langue, surtout à l’oral. C’est un constat d’échec de l’enseignement des langues étrangères tel qu’il se fait actuellement. Il précise que commencer l’apprentissage d’une nouvelle langue vers 12 ou 13 ans n’est pas idéal, car c’est entre 0 et 8 ans que l’enfant est au maximum de son potentiel d’apprentissage d’une langue étrangère.

M. de Matteis évoque aussi un argument d’ordre économique: on dépense actuellement beaucoup d’argent pour l’enseignement des langues avec un résultat très peu satisfaisant. De plus, si la langue étrangère pouvait être acquise avant l’entrée au secondaire, cela dégagerait beaucoup de temps pour l’acquisition d’autres matières, voire de nouvelles matières plus spécialisées non enseignées actuellement.

L’apprentissage par immersion consiste en ce que l’enfant soit exposé à une langue étrangère par le simple fait qu’un-e ou des membres du personnel de la crèche lui parlent dans une langue étrangère. Cette personne doit être de langue maternelle étrangère et, évidemment, être désireuse de participer à ce projet. Il ne s’agit donc pas de cours de langues, ce qui serait d’ailleurs impossible à cet âge. Il s’agit plutôt d’exploiter le potentiel linguistique déjà existant au sein du personnel de la petite enfance, et non pas d’engager de nouvelles personnes.

Pour M. de Matteis, cette motion trouve aussi son sens dans le fait qu’une motion demandant la mise en place d’un projet pilote d’enseignement bilingue par immersion dans quelques classes du canton dès la première année primaire est actuellement à l’étude au Grand Conseil (M 1636, jointe en annexe). Il précise encore que l’accord intercantonal sur l’harmonisation de la scolarité obligatoire

(HarmoS) devrait entrer en vigueur en 2012 et que, dès cette date, l'âge de la scolarité obligatoire passera de 6 ans à 4 ans révolus. Ainsi, l'apprentissage des langues étrangères par immersion débuté à la crèche pourrait trouver un prolongement dès le passage à l'école si cette motion est acceptée par le Grand Conseil.

Pour terminer, M. de Matteis explique que cette motion ne demande pour l'instant que d'étudier la mise sur pied d'un projet pilote, pour évaluer la démarche d'immersion dès la crèche.

Questions des commissaires

M. de Matteis répond ensuite aux diverses questions.

S'agit-il là bien d'une compétence communale et non pas cantonale? Oui, puisque le projet pilote s'inscrit dans les crèches qui sont de compétence communale.

Quelles langues étrangères seraient-elles pratiquées en crèche? C'est une question à creuser lors des auditions. M. de Matteis mettrait plutôt sa priorité à l'allemand ou l'anglais qui seront ensuite de toute manière des branches obligatoires.

N'y a-t-il pas risque de confusion dans l'apprentissage si l'enfant est confronté à trop de langues et s'il ne les pratique pas à la maison? Non, les études montrent que, lorsqu'on apprend deux langues dès la petite enfance, on apprend encore plus facilement d'autres langues par la suite. La méthode d'apprentissage par immersion ne suppose pas forcément que la langue soit pratiquée à la maison. Mais il est en effet important qu'il y ait une continuité dans l'immersion au cours du cursus scolaire pour ne pas perdre les acquis.

La commission décide d'auditionner M^{mes} Roessler, Perregaux et de Tassigny.

Note de la rapporteuse

Pour la bonne compréhension des auditions, il est utile de noter, à ce stade, que la motion qui demande dans sa première invite «de mettre sur pied un projet pilote (...) avec, pour objectif, l'éveil aux langues étrangères des jeunes enfants en suivant le principe d'immersion linguistique» se réfère ainsi en fait à deux approches qui s'avéreront différentes: d'une part, l'apprentissage précoce d'une langue étrangère par immersion et, d'autre part, l'éveil aux langues étrangères. M^{me} Roessler est spécialiste de l'immersion, M^{me} Perregaux de l'éveil aux langues étrangères.

Séance du 1^{er} novembre 2007

Audition de M^{me} Aries Roessler, professeure d'allemand, autrice du livre «Bilingue à 10 ans! Plaidoyer pour l'apprentissage précoce», paru aux éditions de l'Age d'Homme, Lausanne, 2006

M^{me} Roessler a fait des études de sciences politiques à Genève, puis de lettres. Elle explique avoir enseigné pendant vingt-cinq ans l'allemand et avoir démissionné, ne croyant plus à ce qu'elle faisait. Elle fait un constat d'échec de l'enseignement actuel, les élèves ne sont jamais bilingues à la sortie de l'école, même s'ils ont leur maturité. Ils ont même souvent de la peine à tenir une conversation simple en langue étrangère.

Elle a écrit un essai sur la nécessité de réformer l'enseignement des langues étrangères. La solution, pour elle, est l'immersion précoce. M^{me} Roessler indique que cela fait cinquante ans que la neurolinguistique a établi que c'est dans la petite enfance que l'on apprend le mieux les langues. C'est une aberration de commencer l'apprentissage des langues étrangères à 11 ou 12 ans. L'enfant est «programmé» pour apprendre les langues entre 0 et 11 ans. Dans cette période, l'enfant apprend la langue tout à fait naturellement, sans réel apprentissage, par absorption, par l'oreille, par l'intégration des sons. On appelle cela la fenêtre linguistique. Après cet âge, l'apprentissage devient une autre démarche, intellectuelle, qui nécessitera d'étudier, de mémoriser. C'est aussi pour cela qu'une personne ayant appris une langue après ses 12 ans aura toujours un accent, car il y a certains sons qu'elle ne reconnaît tout simplement pas, qu'elle n'a pas intégrés.

M^{me} Roessler explique que le bilinguisme précoce développe le cerveau des enfants, cela stimule l'intelligence, l'utilisation des deux parties du cerveau. Les enfants bilingues apprennent beaucoup plus facilement une troisième langue. Ils développent aussi de meilleures aptitudes dans d'autres domaines, en particulier les mathématiques, ce qui est le résultat d'études faites au Canada. Dans ce pays, 300 000 enfants suivent un système scolaire bilingue, et cela marche.

M^{me} Roessler indique que, actuellement, en Suisse, l'apprentissage par immersion se fait principalement dans des écoles privées et elle trouve dommage que cela ne soit pas accessible aux enfants dont les parents ne peuvent pas payer une école privée. M^{me} Roessler trouve l'idée de cette motion excellente. Commencer par un projet pilote lui paraît une bonne idée. Pour que l'apprentissage par immersion puisse être mené de manière optimale, elle voit trois conditions: que les enseignantes ou le personnel des crèches soient de langue maternelle étrangère, que les parents soient partie prenante et qu'il y ait une certaine durée et continuité de l'immersion, cinq ans suffisent.

Questions des commissaires

M^{me} Roessler répond ensuite aux questions.

N’y a-t-il pas risque de confusion dans l’apprentissage si l’enfant est confronté à trop de langues? M^{me} Roessler indique que 60% de la population du globe est bilingue. Grandir bilingue est la norme. Mais il est vrai qu’il vaudrait mieux que l’enfant parlant une langue étrangère à la maison acquière d’abord de bonnes bases de français avant d’aborder une troisième langue. Il est aussi essentiel que les parents parlent leur langue maternelle aux enfants pour asseoir leur identité.

Quelle langue choisirait-on? Il n’y a pas de réponse unique, mais autant rester dans un contexte de réalité et choisir les langues en fonction du cursus scolaire suivant et aussi des connaissances linguistiques présentes chez les enseignant-e-s ou accompagnant-e-s. Il doit s’agir de personnes natives ou bilingues. On n’aura aucune peine à trouver des personnes volontaires au sein du personnel pour un projet pilote. Si le projet prend plus d’ampleur, une solution serait de proposer un échange de personnel entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Cela suppose que ce personnel accepte une certaine mobilité, comme cela se fait en France.

Qu’en est-il des enfants qui ne vont pas en crèche, ne seront-ils pas défavorisés? M^{me} Roessler ne pense pas que ce soit un vrai problème. Même si un enfant ne commence qu’à l’école enfantine, le fait que d’autres enfants maîtrisent déjà une langue étrangère va les aider à l’acquérir plus rapidement. Il faudra peut-être prévoir une mise à niveau vers 5 ans.

Ce projet ne va-t-il pas coûter cher? Non, car le principe est de travailler avec le personnel sur place qui parle une langue étrangère, et il y en a déjà beaucoup. Il ne s’agit pas de cours de langues, mais uniquement de parler en langue étrangère de manière régulière avec les enfants.

Quel est le nombre d’heures passées à l’apprentissage des langues dans le système classique actuel? Les cours de langues à l’école représentent l’équivalent d’un an et demi d’école, avec huit heures de cours par jour, sans vacances. C’est un investissement très cher pour la collectivité avec un résultat très insatisfaisant.

Y a-t-il des expériences d’immersion dans d’autres pays? Le Canada a déjà été cité. En Allemagne, qui est un pays monolingue, ils ont fait beaucoup d’efforts et sont en avance sur nous. Il y a 500 écoles enfantines bilingues. Pour les crèches, M^{me} Roessler connaît moins bien la situation.

Séance du 22 novembre 2007

Audition de M^{me} Christiane Perregaux, professeure honoraire à l’Université de Genève, et de M^{me} Marie-Françoise de Tassigny, déléguée à la petite enfance, Ville de Genève

La commission auditionne d’abord M^{me} Perregaux.

M^{me} Perregaux est professeure honoraire à la retraite à l'Université de Genève après avoir été formatrice des enseignant-e-s à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation. Elle a beaucoup travaillé sur la diversité culturelle et linguistique. Cette motion l'intéresse car elle pense qu'il est indispensable que les institutions de la petite enfance aient cet objectif d'ouverture à la pluralité des langues.

M^{me} Perregaux précise qu'il faut distinguer l'éveil aux langues étrangères de l'apprentissage par immersion. Il s'agit de deux choses différentes: l'éveil aux langues étrangères n'est pas un apprentissage de la langue. Il consiste à familiariser l'enfant avec plusieurs autres langues, ce qui développera ensuite une meilleure aptitude à l'apprentissage des langues. L'immersion est une méthode d'apprentissage d'une langue qui vient du Canada, dont l'objectif est de devenir bilingue.

M^{me} Perregaux est spécialiste de l'éveil aux langues étrangères. C'est un outil qui s'emploie déjà dans certaines crèches, mais qui gagnerait à être généralisé. Concrètement, l'éveil se fait grâce à des outils ludiques, par exemple des livres, des chants, des comptines dans différentes langues. Il n'est pas nécessaire que le personnel soit polyglotte. On utilise les ressources linguistiques des enfants et des parents eux-mêmes, ainsi que des outils pédagogiques spécifiques. Le but de l'éveil est une ouverture aux langues étrangères et aussi à d'autres cultures, ce qui est essentiel pour une ville interculturelle comme Genève. M^{me} Perregaux remet un dossier de présentation aux commissaires, ainsi qu'un courrier à l'intention de la commission, joint en annexe.

Questions des commissaires

M^{me} Perregaux répond aux questions.

Est-ce que, à travers l'immersion, on ne développe pas de toute façon aussi un éveil aux langues étrangères? L'avantage de l'éveil aux langues étrangères est que l'on peut travailler avec toutes les langues, contrairement à l'immersion précoce où l'on se centre sur une seule langue étrangère. C'est une ouverture plus large, aussi au niveau culturel. La petite enfance est le moment où les enfants construisent leur représentation à l'autre et il faut qu'il puisse y avoir cet aspect de découverte.

Puisque des projets pilotes aussi bien d'immersion que d'éveil aux langues étrangères peuvent facilement être mis sur pied avec les ressources existantes, pourquoi se priver de l'immersion, y aurait-il des effets négatifs collatéraux? Non, il n'y a pas d'effets négatifs, mais M^{me} Perregaux trouverait dommage que l'on mette de côté l'éveil aux langues étrangères au profit de l'immersion. Cette

dernière peut d'ailleurs échouer s'il n'y a pas continuité. M^{me} Perregaux se méfie un peu du «tout à l'anglais». Elle craint aussi que l'immersion dans une autre langue complique l'apprentissage du français pour les enfants qui sont de langue maternelle étrangère.

Est-ce que les parents réagissent bien à ce type de démarches en crèche? M^{me} Perregaux n'a pratiquement jamais rencontré d'opposition. Quand les choses sont bien amenées et que le lien est maintenu entre la crèche et la famille, les parents sont en général favorables à ce type d'activités. Pendant longtemps, le bilinguisme était vu comme une difficulté insurmontable, ce qui n'est plus le cas. Maintenant, on sait qu'une langue apprise ne fait pas disparaître une autre.

Et les enfants qui ne vont pas en crèche? Ne seraient-ils pas défavorisés? L'aspect d'ouverture à l'altérité qu'apporte l'éveil aux langues étrangères n'est jamais gagné. Cela se travaille jusqu'en 6^e primaire, ils en bénéficieront donc aussi.

La commission auditionne enfin M^{me} de Tassigny.

M^{me} de Tassigny trouve cette motion intéressante. Elle-même a été, il y a trente ans, directrice d'un jardin d'enfants bilingue. Elle était épaulée d'éducatrices de langue maternelle anglaise. Elle avait appris cette méthode à Paris, dans le cadre de l'Ecole active, qui est bilingue du jardin d'enfants au baccalauréat.

Questions des commissaires

M^{me} de Tassigny répond aux questions.

Y a-t-il un état des lieux de ce qui se fait actuellement dans les crèches en cette matière? En ce qui concerne le bilinguisme, rien ne se fait actuellement, bien qu'on ait des éducatrices qui parlent d'autres langues. Quant à la sensibilisation aux langues étrangères, il n'y a pas de recensement de ce qui se fait vraiment, cela dépend des institutions et des opportunités qui se présentent. Cette question mérite d'être creusée, l'éveil aux langues étrangères est intéressant et peut servir de passerelle entre les familles d'ici et d'ailleurs.

Quelle méthodologie serait nécessaire pour mettre sur pied un projet? Il faut d'abord un projet pilote, avec une direction et une équipe qui adhèrent à la démarche. Ce ne sera pas difficile de les trouver, car on trouve toujours des équipes partantes pour des projets phares. Le projet est testé et évalué avant d'être poursuivi.

Peut-on mettre sur pied deux projets pilotes, l'un pour l'immersion linguistique, l'autre pour l'éveil aux langues étrangères? Oui, avec l'adhésion des équipes, bien sûr. Il y a un projet de bilinguisme en vue avec la crèche du CICR.

Si le projet pilote s'avère satisfaisant, aura-t-on les moyens de l'étendre à toutes les crèches? Pour les aspects multiculturalité et compétences linguistiques, on peut imaginer, si nécessaire, le recours aux emplois solidaires. Pour le matériel, cela pourrait être faisable avec le budget de base.

Et les enfants qui ne vont pas en crèche? Ne va-t-on pas créer un fossé entre ceux qui y vont et ceux qui n'y vont pas? Le fossé existe déjà. Cela se vérifie déjà dans les classes enfantines. De toute façon, les enfants bilingues, qu'ils soient allés en crèche ou non sont avantagés. M^{me} de Tassigny relève que 70% des enfants vont déjà en garderie au moins une fois par semaine, sans compter ceux qui sont aussi occupés par d'autres types d'activités, à la ludothèque, etc.

M^{me} de Tassigny conclut en se déclarant stimulée par cette motion. Il est important de donner certaines impulsions aux crèches.

Discussion

Un commissaire libéral trouve que, aujourd'hui, on conditionne les enfants à une multitude de choses. Il ne faut pas s'étonner que certains se sentent distancés, et ce sont ceux que l'on retrouve dans la rue. Il estime aussi que l'on ne peut pas charger sans cesse les programmes. Il est persuadé que ce qu'on entend ce soir va à l'encontre du bon sens. Enseigner une langue est une tâche cantonale.

Une commissaire d'A gauche toute! pense que cette motion présente une grande qualité, car l'éveil aux langues étrangères permet de découvrir la culture de l'autre. C'est une des possibilités, pour les enfants en bas âge, déjà en crèche, de découvrir l'autre d'une manière structurée. Cette nouvelle proposition ne va pas coûter très cher. Elle votera très certainement cette motion.

Une commissaire libérale est étonnée que la commission n'ait pas pu avoir un inventaire de ce qui se fait déjà dans les crèches comme si, avant cette motion, rien ne se faisait, ce qui ne lui paraît pas exact.

Une commissaire démocrate-chrétienne n'est pas séduite en l'état par l'idée d'immersion dans la crèche. Elle est convaincue que cela aurait un coût non négligeable. En revanche, la présentation sur l'éveil lui parle de manière différente. C'est quelque chose que la Ville de Genève pourrait mettre en œuvre sans gros moyens. Pour cela, il faudrait amender la motion pour avoir des invites plus concrètes: recenser les initiatives spontanées, tester une structuration dans une crèche, puis évaluer le coût de l'application dans l'ensemble des crèches.

Un commissaire Vert est favorable à cette motion.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre déclare qu'elle ne votera pas cette motion. Elle estime que l'éveil aux langues étrangères se fait de toute façon par le jeu et la sensibilisation des enfants dans leur environnement de crèche.

che. Elle n'est pas d'accord avec les moyens préconisés par cette motion, qui sont disproportionnés. Une tentative a été faite d'apprendre l'allemand dès la 3^e primaire, mais les programmes ne suivent pas au niveau du secondaire. Elle aimerait pouvoir prendre connaissance des informations fournies par M^{me} Perregaux et reporter le vote.

Un commissaire socialiste pense qu'il faudrait enlever, dans le texte de la première invite, les termes «principe d'immersion linguistique», car il est favorable à un projet pilote d'éveil aux langues étrangères, mais a des doutes sur l'immersion précoce.

Un commissaire socialiste trouve qu'il faut se décider si le vote a lieu lors de cette séance ou pas, avant de poursuivre la discussion.

Le président demande si la commission souhaite repousser le vote, ce qui est décidé par la majorité de la commission.

Séance du 6 décembre 2007

Discussion (suite)

Un commissaire Verte indique que les motionnaires avaient déposé cette motion avec le souhait d'explorer une nouvelle méthode susceptible d'améliorer le niveau de langues étrangères à la sortie de l'école. Les auditions ont établi que le meilleur moment pour apprendre une langue se situe très jeune, entre 0 et 8 ans. Finalement, les enfants passent l'équivalent d'une année et demie à plein temps pour apprendre une langue étrangère sans un résultat important. C'est vraiment dommage et il est temps d'explorer d'autres formes d'apprentissage. L'immersion dès la petite enfance apporterait des résultats plus efficaces. Un projet pilote d'immersion serait facilement réalisable, puisqu'on s'appuie sur des éducatrices bilingues travaillant dans les crèches et qui parleraient dans leur langue maternelle aux enfants. La méthode d'éveil aux langues étrangères est aussi intéressante, car elle familiarise l'enfant à l'interculturalité, à l'ouverture aux autres. Les deux projets sont différents et intéressants. Sa proposition serait de modifier cette motion pour demander deux projets pilotes, l'un d'éveil aux langues étrangères et l'autre d'immersion linguistique.

Un commissaire libéral indique être gêné par le fait que personne ne peut chiffrer le coût de ces projets. Les deux méthodes s'adressent à des enfants d'âge préscolaire, c'est-à-dire que la collectivité veut prendre le contrôle sur l'éducation des enfants à un âge où c'est aux parents de transmettre leurs valeurs et leur héritage culturel. Cela le fait réagir, car on se dirige vers une municipalisation des crèches. Il y voit aussi une manière de rendre obligatoire la crèche pour tous les enfants. De plus, il pense que toutes ces méthodes d'éveil prennent leur racine chez les scientologues.

Une commissaire socialiste s'exprime en son nom: lors des auditions de M^{mes} Perregaux et de Tassigny, elle a eu de bonnes explications sur la différence entre l'éveil et l'immersion. Il lui semble que lancer deux projets pilotes est trop ambitieux. L'éveil s'adresse à toutes les langues étrangères. Le projet d'immersion la fait douter, car il a été dit qu'il doit être poursuivi dans le temps. Ce n'est pas très utile s'il n'y a pas de suivi après à l'école. Elle pencherait pour un projet pilote d'éveil aux langues étrangères.

Un commissaire socialiste rappelle que Genève est une ville phare au niveau pédagogique. La motion va dans le bon sens par rapport à cela. Il propose qu'on laisse choisir la Délégation à la petite enfance quelle expérience peut être mise en place avec les moyens à disposition. Il pourra s'agir soit d'immersion précoce, soit d'éveil aux langues étrangères, soit des deux projets pilotes.

Une commissaire Verte propose l'amendement suivant de la première invite: «d'examiner, dans le cadre du domaine de la petite enfance, dans quelle mesure il serait possible de mettre sur pied des projets pilotes d'éveil aux langues étrangères des jeunes enfants et d'immersion linguistique...». Elle rappelle que la déléguée à la petite enfance était partante pour les deux projets. En ce qui concerne l'immersion, elle pense que la seconde langue devrait être une langue utile: l'allemand ou l'anglais, qui sont enseignés par la suite. Une motion est déposée au Grand Conseil pour pratiquer l'immersion dès la primaire; il y a donc un relais et une continuité envisageable. Il n'a jamais été question de rendre obligatoire la crèche.

Le président demande s'il y a d'autres propositions d'amendements que celui de la commissaire Verte.

Un commissaire socialiste estime important de disposer d'une évaluation des projets pilotes et propose d'ajouter une invite dans ce sens.

Un commissaire socialiste précise que la motion s'appuie sur la bonne volonté du personnel en crèche. Il trouverait absurde de disposer d'une crèche désireuse de tenter une expérience d'immersion et d'y renoncer, faute de soutien politique. Il relève que toutes les personnes auditionnées ont parlé d'un risque zéro à tenter ces projets pilotes. Dans le pire des cas, tout ce qu'on risque, c'est un échec du projet pilote, et rien ne se passe. La motion dit bien qu'il s'agit de tenter des projets pilotes avec l'existant. Il se rallie à la demande d'une évaluation.

Un commissaire libéral estime que l'instruction publique est une tâche du Canton. L'éducation est une tâche des parents et non pas de la collectivité.

Prise de position et vote

Une commissaire d'A gauche toute! indique qu'elle est d'accord pour un projet pilote d'éveil aux langues étrangères, mais elle met un bémol sur l'immersion

précoce, car cette méthode est inutile s'il n'y a pas une continuité dans le temps à l'école. De plus, l'immersion ne peut, selon elle, que défavoriser les classes populaires. Elle ne partage pas l'idée de favoriser l'anglais. A gauche toute! n'a pas encore pris de décision sur le vote: abstention ou refus.

Une commissaire démocrate-chrétienne déclare que sa position a évolué suite à l'audition de M^{me} de Tassigny, car cette dernière a assuré qu'il y aurait une crèche disposée à accueillir ce projet pilote avec joie. On est ainsi sûrs d'avoir les moyens à disposition. Sa faveur va à l'éveil, elle est moins convaincue par l'immersion. La motion contient toutefois un élément important, à savoir que le projet devra être développé là où les conditions de réalisation sont déjà présentes, sans création de poste ou d'autres moyens à mettre à disposition. Dans ce cadre, elle votera l'amendement des Verts avec une invite sur l'évaluation du ou des projets pilotes.

Un commissaire Vert ne comprend pas la position d'A gauche toute! sur les classes défavorisées. Il pense, au contraire, que les enfants défavorisés seraient les bénéficiaires d'un tel projet. Il fait remarquer qu'on parle en fait simplement de bébés avec qui on va s'entretenir dans une autre langue pendant quelques heures seulement. Une commissaire Verte indique qu'elle votera la motion amendée qui laisse le choix à la Ville d'effectuer un ou des projets pilotes d'éveil et/ou d'immersion, ainsi que l'invite sur l'évaluation.

Une commissaire socialiste indique qu'elle est maintenant convaincue par les arguments complémentaires donnés et qu'il convient de laisser à la Délégation à la petite enfance le choix du ou des projets. Elle votera cette motion amendée.

Un commissaire socialiste tient à relever que certaines craintes peuvent quand même se justifier, plus particulièrement pour un projet d'immersion. Mais il n'est pas opposé à des expériences qui doivent être participatives en intégrant l'avis des parents.

Un commissaire libéral s'insurge: si on tente une expérience pilote, c'est dans l'intention d'une continuation. Or il y a déjà un manque de crèches, donc les parents qui trouvent une place seront confrontés à cette expérience sans avoir le choix. Cela n'est pas acceptable. Il ne votera pas cette motion.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle qu'elle ne votera pas cette motion.

Un commissaire radical indique qu'il refusera la motion, non pas parce qu'il est contre l'éveil aux langues étrangères, mais pour une question de forme: l'éducation est une tâche cantonale.

Le président résume les deux propositions d'amendement, telles qu'elles sont ressorties de la discussion.

Amendement de la première invite: «d'examiner, dans le cadre du domaine de la petite enfance, dans quelle mesure il serait possible de mettre sur pied un ou des projets pilotes d'éveil aux langues étrangères des jeunes enfants et/ou d'immersion linguistique, ce en utilisant, dans le cadre de ce projet, les collaborateurs et collaboratrices déjà intéressé-e-s à tenter l'expérience, sans créer de nouveau poste».

Mis aux voix, cet amendement est accepté par 7 oui (3 Ve, 3 S, 1 DC) contre 6 non (1 R, 2 UDC, 2 L, 1 AGT) et 1 abstention (AGT).

Le deuxième amendement consiste à rajouter une quatrième invite, soit: «de fournir une évaluation au Conseil municipal deux ans après l'acceptation de cette motion».

Mis aux voix, cet amendement est accepté par 7 oui (3 Ve, 3 S, 1 DC) contre 5 non (1 R, 2 UDC, 2 L) et 2 abstentions (AGT).

Le président passe au vote de la motion ainsi amendée.

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée par 7 oui (3 Ve, 3 S, 1 DC) contre 6 non (1 R, 2 UDC, 2 L, 1 AGT) et 1 abstention (AGT).

Un commissaire libéral annonce un rapport de minorité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de charger le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports:

- d'examiner, dans le cadre du domaine de la petite enfance, dans quelle mesure il serait possible de mettre sur pied un ou des projets pilotes d'éveil aux langues étrangères des jeunes enfants et/ou d'immersion linguistique, ce en utilisant, dans le cadre de ce projet, les collaborateurs et collaboratrices déjà intéressé-e-s à tenter l'expérience, sans créer de nouveau poste;
- de prendre contact avec le Département de l'instruction publique afin de savoir quel type de coordination et de suivi pourrait être assuré, à l'école, par exemple, pour les enfants qui auraient fréquenté ce type de crèche;
- de contacter d'autres structures dans le canton ou ailleurs, afin de voir ce qui existe déjà dans la perspective d'établir des ponts ou des collaborations;
- de fournir une évaluation au Conseil municipal deux ans après l'acceptation de cette motion.

*Proposition présentée par les députés:
M^{mes} et MM. Patrick Schmied, Anne-Marie von Arx-
Vernon, Nelly Guichard, Luc Barthassat, Mario
Cavaleri, Guy Mettan et Pascal Pétroz*

*Date de dépôt: 24 mai 2005
Messagerie*

Proposition de motion

**visant à favoriser l'introduction du bilinguisme à l'école
genevoise**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- la richesse culturelle que constitue la connaissance d'une ou plusieurs langues ;
- l'importance de bien maîtriser les langues dans notre société pour être privilégié sur le marché de l'emploi et performant sur le marché du travail ;
- la nécessité pour les Romands de maîtriser, à tout le moins, l'allemand et l'anglais (et/ou l'italien) ;
- la nécessité de maintenir l'attractivité de Genève en tant que centre des entreprises et des organisations internationales ;
- l'insuffisance des connaissances linguistiques des élèves à leur sortie du cycle d'orientation et du collège ;
- la possibilité avérée d'enseigner un grand nombre de matières dans une langue seconde, tout au long de la scolarité (apprentissage par immersion bilingue) ;
- les bénéfices reconnus de l'apprentissage d'une langue par immersion dès le plus jeune âge ;

- les bonnes expériences constatées dans plusieurs écoles privées de cantons romands ;
- les bonnes expériences constatées dans certains collèges de Genève qui délivrent une maturité « mention bilingue » ;
- que seuls certains élèves atteignant le collège bénéficient d'un enseignement bilingue ;

invite le Conseil d'Etat

- à mettre en place un **projet pilote** d'enseignement bilingue par immersion dans quelques classes du canton dès la 1^{re} année primaire ;
- à cet effet, recenser les enseignants maîtrisant l'allemand ou l'anglais et volontaires pour un tel enseignement.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Une des missions principales de l'école est de transmettre de solides connaissances aux élèves en matière de langues. Or, force est de constater que les élèves genevois, à l'issue de la scolarité obligatoire, n'ont pas d'assez bonnes compétences linguistiques en allemand, en anglais et en italien. Il en va de même pour la plupart des élèves à la sortie d'une formation du post-secondaire.

Les élèves ne sont par conséquent pas suffisamment préparés pour affronter un monde du travail qui exige toujours davantage de compétences linguistiques, quel que soit le domaine d'activité.

Soucieux de donner un maximum de chances à certains élèves d'apprendre l'allemand ou l'anglais dans des conditions optimales, le Département de l'instruction publique a mis en place, au Collège de Genève, depuis la rentrée 2003, des parcours d'enseignement par immersion garantissant l'obtention d'un certificat de maturité mention bilingue en allemand aux collèges Calvin et De-Candolle et en anglais au collège Rousseau et à l'Ecole de commerce André-Chavanne.

Il faut saluer cette bonne initiative, mais aussi ne pas oublier que ce système ne bénéficie qu'à certains « bons » élèves du Collège et qu'une langue s'apprend mieux encore si elle est enseignée dès le plus jeune âge.

Définitions

Immersion :

La langue ne doit plus seulement être l'objet mais aussi l'instrument de l'enseignement. En plus des cours traditionnels de langue, qui restent indispensables pour fixer et structurer les connaissances, des matières telles que le dessin et l'éducation physique pour les petits, la géographie et l'histoire à titre d'exemple pour les plus grands, doivent être dispensées dans la langue seconde;

Immersion partielle :

L'enseignement est donné en partie dans la langue du lieu (en l'occurrence le français) et en partie dans la deuxième langue ;

Immersion partielle précoce :

L'enseignement est dispensé dès les premières années d'école primaire de l'enfant.

Cette méthode se révèle être l'apprentissage qui utilise au mieux les potentialités de l'élève.

Expériences réussies

Le système d'immersion bilingue partielle précoce a fait ses preuves dans de nombreux pays (notamment au Canada et en Italie dans le Val d'Aoste), dans différents cantons suisses (Fribourg et Valais) ainsi que dans des écoles privées du canton de Genève (Ecole Moser bilingue, Ecole Internationale).

A Genève aujourd'hui, seuls certains collégiens bénéficient du parcours d'enseignement par immersion aboutissant à l'obtention d'une maturité mention bilingue.

En dehors de cette offre limitée, seuls les élèves nantis peuvent bénéficier de séjours à l'étranger extrascolaires souvent coûteux. La bonne connaissance des langues est encore le privilège d'une élite, qui peut faire fructifier les connaissances acquises à l'école.

Nous considérons qu'il est nécessaire de repenser l'enseignement des langues à l'école publique dès l'école primaire.

Pour ce faire, des expériences (projet pilote) en matière d'immersion bilingue partielle précoce doivent être menées à Genève dans quelques classes primaires du canton.

Nous sommes conscients qu'une généralisation n'est à ce jour pas réaliste. En effet, les enseignant-e-s du primaire manquent pour la plupart des compétences linguistiques exigées du corps enseignants pour mener un enseignement dans une autre langue.

En revanche, il existe un certain nombre d'enseignants bilingues capables d'enseigner, en plus des cours traditionnels de langues (qui ne disparaissent pas), d'autres matières dans une langue seconde et de mener à bien des projets pilotes dans des classes primaires du canton.

Christiane Perregaux
Professeure honoraire
Université de Genève
16, Cours des Bastions
1205 Genève

Christiane.perregaux@pse.unige.ch

Tel : 032 846 14 89

Commission sociale et de la jeunesse
du Conseil municipal de Genève

Concerne la motion M 663 (23.04.2007) Pour un éveil aux langues étrangères dès la petite enfance

Mon grand intérêt pour cette motion

Les enfants qu'ils fassent partie de familles monolingues ou bilingues sont appelés à vivre dans un monde plurilingue et pluriculturel et il est important qu'ils puissent dès leur tout jeune âge être favorablement familiarisés à ces dimensions de leur environnement.

Aujourd'hui les enfants qui fréquentent les institutions de la petite enfance de la ville de Genève sont monolingues francophones ou parlent d'autres langues familiales que le français. Les travaux sur le bilinguisme montrent l'importance de reconnaître les langues premières de tous les enfants et de leurs familles, et de contribuer à la reconnaissance et à la consolidation de ces langues pour que l'investissement dans l'apprentissage de la langue du lieu – ici le français – soit plus efficace. Les rares travaux sur le rôle des institutions de la Petite Enfance mettent également l'accent sur leur rôle intégrateur pour autant qu'un travail soit initié entre les ressources des éducatrices et éducateurs des parents et des enfants.

Les ressources linguistiques des familles devraient être source d'éveil et d'ouverture pour tous les enfants monolingues et plurilingues qui fréquentent les institutions de la petite enfance. Des histoires, des comptines, des chants en français et dans différentes langues (connues souvent les copains et copines pi inconnues à chacun) vont rendre l'environnement plurilingue questionnant, et familier, ce qui va inciter les enfants à la curiosité et à l'intérêt pour les langues (à ce propos, l'attitude des adultes est déterminant pour la façon dont les enfants vont se situer par rapport aux langues et aux personnes qui les parlent).

A ma connaissance, des crèches et jardins d'enfants de la ville de Genève notamment sont déjà sensibilisés à cette question et proposent certaines activités qui vont dans ce sens à partir des projets de la Délégation à la Petite Enfance.

Les recherches montrent des résultats très fluctuants concernant l'apprentissage précoce des langues (la notion de précocité concerne souvent les enfants à partir de 4/5 ans jusqu'à 8-10 ans). Pour que les résultats soient satisfaisants, il importe que les enfants puissent donner du sens à cet apprentissage, que ce dernier soit soutenu par la famille et qu'il se poursuive pendant plusieurs années. Le concept d'immersion est très intéressant mais il est mis en place la plupart du temps dans une seule langue/ deux exceptionnellement – alors que l'éveil aux langues (voir le texte joint *Et si le coq donnait sa langue au chat...*) s'intéresse à plusieurs langues dont les langues de l'environnement immédiat - de rares jardins d'enfants allient immersion et éveil.

Les formes de projets qui pourraient être développés à partir de la motion m'intéressent et je reste à disposition de la Commission ou de celles et ceux qui auraient la charge de ce projet. Sur le plan théorique et pratique, plusieurs collègues de l'université connaissent bien la question de *l'éveil aux langues*. En cas de besoin, je peux mettre une bibliographie à votre disposition.

Au vu de la situation genevoise

Pour un projet d'Éveil aux langues dont l'objectif est de développer chez tous les enfants (monolingues et plurilingues) des attitudes de curiosité et d'ouverture envers les langues et les personnes qui les parlent

1. **Proposer aux éducatrices et éducateurs des institutions de la Petite Enfance intéressées une série d'activités à faire avec tous les enfants** (selon l'âge). Se référer aux moyens d'enseignement EOLE (Education et Ouverture aux Langues à l'École) diffusés dans les écoles primaires de Suisse romande depuis 2003 (diffuser ces activités pendant la formation continue – voir point 2).

Les éducatrices et éducateurs n'ont **pas besoin d'être polyglottes** pour les activités proposées. Les éducateurs et éducatrices connaissent souvent plusieurs langues mais ils ne savent pas toujours s'ils peuvent employer d'autres langues que le français dans leur profession.

Développer la collaboration des parents qui viennent lire des histoires, jouer ou chanter en français et dans différentes langues avec les enfants.

2. **Proposer si nécessaire une formation continue** sur cette thématique (par exemple : 2x une demi journée à trois mois d'intervalle) – questions à traiter : les objectifs des activités - notamment le bilinguisme simultané et successif – le rôle de la langue première et du lien avec d'autres langues – l'intérêt de l'éveil précoce pour favoriser les apprentissages – travailler sur les ressources spécifiques des enfants et de leur famille et sur **la nécessité de la connaissance et de la consolidation de la langue commune, le français.**
3. **Proposer aux crèches et aux jardins d'enfants intéressés des livres bilingues** ou des livres en français et dans les langues parlées dans les familles (collaboration possible avec la bibliothèque que met en place actuellement la bibliothèque interculturelle).

Ce premier service de prêt ou d'échange encourage les parents à lire et raconter des histoires à leurs enfants dans les langues qu'ils connaissent le mieux. L'expérience montre l'utilité pour certains parents d'avoir à disposition des livres qu'ils peuvent lire ou raconter à leurs enfants pour :

- le développement du langage dans les langues familiales, en français et en d'autres langues,
- l'initiation au monde de l'écrit (une question extrêmement sensible actuellement).

5. **Prévoir une personne. (un groupe) de référence pour les institutions de la Petite Enfance** qui se lanceraient dans ce projet afin de :

- faire régulièrement le point :
- assurer la collaboration avec les parents pour remplir les objectifs du projet -
- assurer un suivi pour rendre compte de l'évolution du projet et de son impact,
- engager une discussion avec le Département de l'Instruction Publique sur ce projet et son intérêt pour la suite de la scolarité.

31 mars 2008

B. Rapport de minorité de M. Georges Queloz.

«Pour un éveil aux langues étrangères dès la petite enfance!», tel est le titre de la motion renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse par notre Conseil lors de notre séance du 23 avril 2007.

On pourrait penser que cela part d'une bonne intention, mais on connaît les objectifs réels qui sont de concocter un programme pédagogique pour imposer, à terme, la municipalisation des crèches, puis d'avancer, bientôt, l'âge de la maternelle obligatoire. Autre but, plus politique encore: le brassage des cultures. Les discussions en commission nous l'ont démontré.

Cette motion est, hélas, inappropriée à plus d'un titre.

Inappropriée parce qu'il faudrait que tous les enfants en crèche aient pour langue maternelle le français; on pourrait alors envisager de choisir l'apprentissage d'une deuxième langue, encore faudrait-il savoir laquelle (une langue internationale telle que l'anglais, une autre langue européenne, une autre langue nationale officielle?).

Inappropriée parce que, même s'il est vrai que les jeunes enfants assimilent bien les langues étrangères, sont concernés ceux qui, à la maison, pratiquent leur langue maternelle. Dans ce cas, la deuxième langue est le français, et c'est bien l'apprentissage de la langue française (langue officielle de notre commune) qui est développée et pratiquée.

Inappropriée parce que cette motion ne peut donc concerner que les enfants d'origine étrangère.

En pratique, il faudrait répondre aux différentes langues, l'albanais, le roumain, le polonais, le hongrois, l'italien, l'espagnol, le portugais, l'arabe, le tagalog, le turc, le serbe, le chinois, l'ukrainien, le russe, et bien d'autres, autant de langues qu'il y a de pays représentés à Genève, et qui concernent forcément celle qui serait susceptible d'être pratiquée à la maison. Et ne concernerait en rien les petits francophones.

Inappropriée par rapport aux différentes méthodes envisagées. Les avis sont partagés: celle de l'immersion comme celle de la technique de l'éveil sont discutables.

Inappropriée aussi parce que, sur le plan pratique, la mise en place d'un projet pilote n'est pas compliquée, mais irréalisable, inapplicable, en particulier en ce

qui concerne la technique de l'immersion. Quant à l'éveil, devrait-il se faire isolément ou en groupe, et dans quel laps de temps? Cela sans parler des coûts.

Inappropriée également parce que les enfants ne sont pas des jouets et que les soumettre sans arrêt à de nouveaux concepts pédagogiques et autres campagnes de sensibilisation, sans que jamais les résultats de ces derniers ne fassent l'objet d'évaluations, est déstabilisant pour eux mais également pour leurs parents.

Inappropriée enfin parce que, pour l'enseignement de quelque matière que ce soit, y compris et surtout dans la très délicate phase de l'éveil, pour notre commune comme du reste pour les 44 autres de notre canton, c'est le Département de l'instruction publique qui est compétent.

En conclusion, pour apprendre une deuxième langue en bas âge, la seule certitude pour réussir est que l'enfant doit pouvoir la pratiquer dans son environnement familial et non seulement à l'école.

Pour ces raisons, la minorité de la commission sociale et de la jeunesse vous invite à refuser cette motion.